

Sylvie Lacoste

Richard Adam

Number 35, Spring 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18881ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Adam, R. (1987). Sylvie Lacoste. *Continuité*, (35), 11–11.

Sylvie Lacoste

Le génie de l'environnement «... une technologie douce pour corriger les technologies dures.»



Sylvie Lacoste, membre de l'Ordre des ingénieurs et spécialiste en environnement. (photo: Hydro-Québec)

Sylvie Lacoste est, depuis un an, chef du service Encadrements et Conseils à la Direction Environnement d'Hydro-Québec. Nous l'avons rencontrée à son bureau du centre-ville à Montréal. En cette année de festivités dans le monde de l'ingénierie au Canada (1987 marque le centième anniversaire du Génie au pays), nous avons voulu savoir comment le génie de l'environnement, discipline nouvelle s'il en est une, trouvait sa place au sein de cette grande famille.

UN ESPRIT NOVATEUR

Notre interlocutrice est bachelière en génie civil et son intérêt pour la protection de l'environnement l'amène à pousser un cran plus haut sa formation. En 1975, elle est diplômée en génie de l'environnement. À ce sujet, elle avoue avoir fait figure de précurseur: «À l'École Polytechnique de Montréal, seulement trois femmes étaient inscrites à la maîtrise en environnement: deux Françaises et moi. C'est le désir de faire des choses concrètes et tangibles qui m'a attirée vers le génie civil», nous confie-t-elle, et c'est «une préoccupation grandissante face à la détérioration de la qualité de l'eau qui m'a incitée à me spécialiser en génie de l'environnement.»

Dès l'obtention de son diplôme, Sylvie Lacoste se joint à Hydro-Québec où la Direction Environnement vient d'être créée. «Le projet d'aménagement de la rivière Jacques-Cartier, et la

polémique qu'il a suscitée ont amené la mise sur pied de la Direction Environnement. C'est ce qui a incité les gens de la société d'État à aller voir chez les autres grands producteurs d'électricité ce qui se faisait sur le plan de la protection de l'environnement.» Même si la Direction Environnement n'a guère plus de dix ans d'existence, à Hydro-Québec la protection et l'aménagement du milieu naturel sont bien antérieurs à cette date. De fait, nous dit-elle, dès les années trente la Montreal Light, Heat and Power avait considéré l'aspect environnemental lors de l'aménagement de la centrale de Beauharnois. La Shawinigan Water and Power a fait de même pour plusieurs de ses centrales en Mauricie¹.

Si la protection du milieu naturel a animé les débuts de la Direction Environnement, la protection et la mise en valeur de l'environnement bâti occupent aujourd'hui une place croissante. Que ce soit «en améliorant l'aspect visuel des installations, en favorisant la polyvalence de ses propriétés, en concevant des aménagements paysagers en zone urbaine, ou encore en réalisant des études d'impact et des mesures de mitigation en milieu rural», Hydro-Québec veut mieux s'insérer dans le milieu en s'adaptant le plus possible au contexte local. Le service de Sylvie Lacoste, d'ailleurs, fait valoir auprès de la haute direction et des autres services de la compagnie «la responsabilité sociale de la société d'État face au patrimoine qu'elle a accumulé au fil des ans. La Direction Environnement a fait de nombreuses études de mise en valeur de propriétés et d'équipement, comme à la centrale de Sept-Chutes, à Rivière-du-Loup, à Shawinigan et aux



abords du canal de Beauharnois,» ajoute madame Lacoste. «Nous travaillons avec les gens de la gestion immobilière pour inclure à même les règles internes d'Hydro-Québec, les notions de protection, de mise en valeur et d'accessibilité de ses propriétés. Bien sûr, le Service Encadrements et Conseils s'occupe essentiellement de l'équipement déjà en place et non pas des projets pour lesquels la Direction Environnement est à réaliser des études d'impact.» On songe notamment au projet Radisson-Nicolet-Des-Cantons.

UN RÔLE DE CRITIQUE

Spécialiste en environnement et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Sylvie Lacoste discute «à armes égales» avec ses collègues de la construction et de l'exploitation. Elle voit d'ailleurs son mandat et celui de son service «comme ayant un rôle de critique par rapport aux autres technologues et ingénieurs, pour leur faire prendre conscience des implications de leurs technologies sur le milieu humain et le milieu naturel. Par les questions que nous leur posons, nous voulons susciter une remise en question des pratiques tradition-

Construite en 1900 à Shawinigan, la centrale de la Northern Aluminium Company fournissait de l'électricité à la première aluminerie au Canada, située à proximité. Hydro-Québec en a amorcé la restauration en 1983, dans le cadre du projet d'un Centre d'interprétation de l'industrie à Shawinigan. (photo: Hydro-Québec)

nelles.» Elle perçoit le génie de l'environnement «comme une technologie douce pour corriger les technologies dures.» Ces critiques doivent favoriser l'innovation et la polyvalence en s'ouvrant sur de nouvelles façons de travailler, sur de nouvelles solutions aux problèmes posés. «Un ingénieur dans le cadre de son travail doit pouvoir s'interroger sur les implications de sa pratique professionnelle et notre rôle est justement de susciter ce questionnement.»

1)NDLR: voir Shawinigan: une ville née de l'industrie, Continuité, n° 30, hiver 1986, pp. 37-39.

Richard Adam

Consultant en urbanisme et vice-président du Conseil des monuments et sites du Québec.